

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du 2 août 2021**

**Délibération N : 20210802-05**

**OBJET : Autorisation du Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental 05 pour le traçage et marquage au sol de la voirie communale**

L'an deux mil vingt et un, le 2 du mois d'août à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 27/07/2021

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 10

**Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Philippe RIBOT- Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER – Philippe BOULET – Marie-Hélène FAROUZE – Carine AUDIER-MERLE –**

**POUVOIRS** : 2

**Joël GAUCHE a donné pouvoir à Nicolas TENOUX – Florent BUES a donné pouvoir à Florian BOURCIER**

**NOMBRE DE VOTANTS** : 12

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Hélène FAROUZE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour la sécurité des usagers, il convient de refaire le traçage et marquage sur la voirie communale, ceux-ci n'étant plus visibles.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour réaliser les travaux de traçage et marquage sur la voirie communale.

Plan de financement prévisionnel :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Traçage et marquage sur la voirie communale	3 658,00 € HT	► Conseil Départemental 05 [50 %]	1 829,00 € HT
		► Autofinancement [50 %]	1 829,00 € HT
<b>Montant total</b>	<b>3 658,00 € HT</b>	<b>Montant total</b>	<b>3 658,00 € HT</b>

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré et voté par 12 voix pour,

**APPROUVE** l'exposé du Maire

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel

**AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, au titre de l'investissement, pour le traçage et marquage sur la voirie communale et l'autorise à signer tout acte concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.*